

# GRILLE TARIFAIRES 2026 – HORIZON BIENVEILLANCE

Services à la personne

## ENTRETIEN DU DOMICILE

Prestation	Tarif HT /	Tarif TTC /	Après crédit d'impôt*
Entretien du domicile – régulier	30,55 €	33,60 €	16,80 €
Entretien du domicile avec repassage / organisation	30,86 €	33,95 €	16,98 €
Entretien du domicile – ponctuel (grand nettoyage)	32,09 €	35,30 €	17,65 €
<b>Entretien du domicile – nettoyage des vitres</b>	<b>41,00 €</b>	<b>45,10 €</b>	<b>22,50 €</b>

## GARDE D'ENFANTS (à partir de 3 ans)

Type d'accompagnement	Tarif HT /	Tarif TTC /	Après crédit d'impôt*
Garde simple / périscolaire	30,55 €	33,60 €	16,80 €
Garde accompagnée (déplacements, coordination)	31,45 €	34,60 €	17,30 €
Garde premium / garde partagée	31,64 €	34,80 €	17,40 €

## ASSISTANCE ET ACCOMPAGNEMENT

Prestation	Tarif HT /	Tarif TTC /	Après crédit d'impôt*
Assistance administrative à domicile	32,00 €	35,20 €	17,60 €
Assistance informatique à domicile	44,00 €	48,40 €	24,20 €
Assistance en cas d'incapacité temporaire	32,27 €	35,50 €	17,75 €
Préparation de repas à domicile	32,20 €	35,42 €	17,71 €
Courses personnalisées / accompagnement	30,55 €	33,60 €	16,80 €

## FRAIS DE GESTION ANNUELS

Nature	HT	TTC	Après crédit d'impôt*
<b>Frais de gestion annuels (facturés une fois par an)</b>	<b>98,18 €</b>	<b>108,00 €</b>	<b>54,00 €</b>

## **INFORMATIONS IMPORTANTES**

Les prestations sont proposées selon un fonctionnement « tout inclus ». Les tarifs intègrent l'organisation et la coordination des interventions, ainsi que le matériel et les produits nécessaires à leur réalisation. Les déplacements sont inclus dans la zone d'intervention définie (1).

Les tarifs présentés constituent une base de référence. Le tarif applicable est déterminé en fonction du niveau d'intervention réellement nécessaire, après évaluation lors d'une visite à domicile.

Selon votre situation, vous pouvez bénéficier de l'avance immédiate de crédit d'impôt de 50 % dans le cadre des services à la personne, conformément à la réglementation en vigueur.

**(1) La zone d'intervention correspond à l'agglomération lyonnaise.** Pour les interventions situées hors de cette zone, une participation forfaitaire aux frais de déplacement de 2 € par intervention pourra être appliquée. Cette participation est éligible au crédit d'impôt, sous réserve d'éligibilité du foyer, et est définie et communiquée lors de la visite à domicile, avant toute mise en place.

*\* Les montants indiqués « après crédit d'impôt » sont donnés à titre indicatif, sous réserve d'éligibilité du foyer au crédit d'impôt de 50 % prévu à l'article 199 sexdecies du Code général des impôts et, le cas échéant, au dispositif d'avance immédiate, conformément à la réglementation en vigueur.*